

Soeur Bourgeois fut-elle accusée d'homicide involontaire ?

A deux ou trois reprises, durant ces dernières années, des historiens, des chercheurs ou des amateurs de potins historiques sont venus nous demander, les uns avec mystère, les autres avec effarement, si nous avions les pièces du procès intenté à la sœur Bourgeois par homicide !!!

La fondatrice des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, disait-on, avait, un jour, placé dans un tonneau une écolière turbulente qui serait morte asphyxiée dans sa bizarre prison ! Nous ignorions tout de cette affaire qui nous semblait un commérage sans fondement, mais l'insistance avec laquelle on revenait à charge piqua notre curiosité et nous engagea à faire des fouilles systématiques dans les documents du régime français.

Notre travail n'a pas été sans résultat et nous avons trouvé la "solution du problème" ou plutôt l'origine de la calomnie absurde qui menaçait de s'attacher à la mémoire de la brave sœur Bourgeois.

Et comme il est de l'intérêt de tous que la vérité soit connue, récitons les faits tout simplement, tels qu'ils sont consignés dans les archives judiciaires du mois de juillet 1673.

..*

Mercredi, le 19 juillet 1673, Françoise Nadreau, épouse de Michel André dit Saint-Michel, demeurant dans la contrée Saint-Joseph [1], voulant corriger, pour une peccadille,

(1) C'est-à-dire dans cette région qui est à l'ouest de la rue McGill et qui s'appela, tour à tour, contrée Saint-Joseph, faubourg des Récollets et faubourg Saint-Joseph.